



## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril à 17h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI.

Nombre de membres en exercice : 7

Date de convocation : le 28/03/2023

Présents : Mme BAREL Hélène, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GUIZARD Sophie, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : Mme PIROT Josiane ;

Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **1/ Vote du Compte de Gestion 2022.**

M. le Président présente le compte de gestion de l'année 2022 établi par le trésorier de Clermont-l'Hérault pour le Budget du CCAS. Il précise que les écritures du compte de gestion sont identiques au compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOPTE** : le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2022 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation, sont conformes et identiques à celles du compte administratif du CCAS de la Commune pour le même exercice.

## **2/ Vote du Compte Administratif 2022.**

M. le Président présente le Compte Administratif de l'année 2022 pour le budget du CCAS de la commune.

*Au moment du vote, Monsieur le Président quitte la salle afin que le Conseil d'Administration puisse réglementairement voter ce document.*

Mme YAHIAOUI Aïcha, Conseillère municipale déléguée à l'aide sociale, est élue Présidente de séance et propose de procéder au vote.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** : le Compte Administratif 2022 du CCAS de la Commune ci-annexé.

**AJOUTE** : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

*Monsieur le Président revient dans la salle et reprend, de droit, la présidence de la séance. Il remercie les conseillers pour l'adoption à l'unanimité du Compte Administratif 2022.*

## **3/ Vote du Budget Primitif 2023 du CCAS de la Commune.**

M. le Président présente le projet de budget primitif pour cette année 2023. Il détaille par chapitres, et par articles les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du budget de la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Président après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

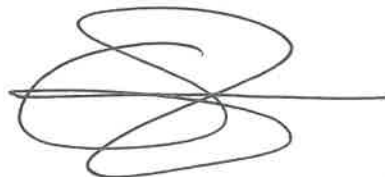
**VOTE** : le Budget Primitif 2023 du CCAS de la Commune ci-annexé.

**AJOUTE** : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Fait à St Paul et Valmalle, le 13/04/2023

La secrétaire de séance,  
Mme Sophie GUIZARD



Le Président du CCAS,  
Jean-Pierre BERTOLINI



The official seal of the Mairie de St-Paul et Valmalle is circular, featuring a central figure holding a scale and a sword, surrounded by the text "MAIRIE DE ST-PAUL ET VALMALLE" and "34 (Hérault)".

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



MAIRIE  
DE  
**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**  
34570

*Affiché le 28/03/2023*

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

MM. les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont convoqués en MAIRIE ( salle du Conseil au RDC ) pour la réunion qui aura lieu :

**Le JEUDI 6 AVRIL 2023 à 17h15**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Vote du Compte de Gestion 2022
- 2/ Vote du Compte Administratif 2022
- 3/ Vote du Budget Primitif 2023

A St Paul et Valmalle, le 28/03/2023

Le Président,  
Jean-Pierre BERTOLINI

